

# Ouverture des formations en apprentissage

STRUCTURER POUR MIEUX AVANCER !



**QUI ?**

Expression du besoin par le responsable de formation

**QUOI ?**

Formations de l'EUR HEALTHY existantes ou en cours de création avec un volume minimum de 402 heures de formation par an.

**QUAND ?**

Avant la rentrée universitaire minimum N-1 à l'avance et selon le calendrier des instances du CFA

**COMMENT ?**

Demande adressée par mail à la direction de l'EUR

## 1

### FORMULER LA DEMANDE

Le responsable formation formule la demande de transformation de sa formation à l'adresse de la direction : **eur-healthy.direction@univ-cotedazur.fr** au minimum N-1 avant la rentrée universitaire.



### PRÉPARATION DU DOSSIER

## 2



Après validation de la Direction, la demande est transférée au responsable des relations entreprises qui organise avec le responsable formation des ateliers de travail.

## 3

### FINALISATION DU DOSSIER

Conformément à la liste des documents requis par le CFA (annexe A), le responsable des relations entreprises est chargé de recenser l'ensemble des pièces demandées, de les transmettre au CFA.



**Annexe A** : Les modalités de demande CFA

## 4 DÉPOT DU DOSSIER

Une fois l'accord du CFA obtenu, le responsable RE dépose l'ensemble des documents sur la plateforme « BAMBOU », en veillant au respect de la date limite fixée.



## CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT CFA 5



Le responsable de formation présente en 10 minutes sa demande d'ouverture au Conseil de Perfectionnement du CFA, suivie d'un échange. La présentation doit être envoyée au moins 72 heures à l'avance.

## 6 APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CFA

Le conseil d'administration du CFA de février statue sur la recevabilité du dossier. En cas de refus, le CFA informe la Direction de l'EUR en précisant le motif. Le dossier peut être retravaillé et soumis à nouveau en avril.



## CONTRATS D'APPRENTISSAGE 7



Le responsable RE gère les contrats d'apprentissage sur la plateforme "CACTUS" qui permet d'assurer :

- La gestion dématérialisée (contrats, TDB de gestion ...)
- La validation des missions des apprentis
- Le lien avec le CFA et les OpCo